

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

1.1 Identification de la préparation: **HARPIC GEL 100 % DETARTRANT**

1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 01 69 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99

Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Route de Sours 98, BP 835
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47

1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**
☎: **01 45 42 59 59**

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Préparation liquide aqueuse pour le nettoyage des cuvettes de WC. Présenté en flacons plastique de 750 ml.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Acide chlorhydrique	7647-01-0	231-597-7	9 %	C	R34, 37
-Bis(2-hydroxyethyl) Tallowalkylamines -PEG-2 tallow amine (amine de suif éthoxylée)	61791-44-4	-	1-5 %	C, N	R22, 34, 50/53

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R34 Provoque des brûlures
- R37 Irritant pour les voies respiratoires
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit classé Irritant. Principalement à cause de la présence d'acide chlorhydrique.

- Contact avec les yeux : Est irritant pour les yeux.
- Contact avec la peau: Peut causer des irritations cutanées en cas de contact prolongé.
- Ingestion: Peut causer en cas d'ingestion des irritations des muqueuses buccales et du système digestif supérieur.

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes. Si une gêne ou une irritation persiste, consulter un spécialiste.
- Contact avec la peau: Rincer la peau souillée à l'eau tiède, si une irritation persiste, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Ingestion: Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Inhalation: Risque peu probable sauf en cas de décomposition du produit. Dans ces cas faire respirer de l'air frais, et si nécessaire, consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons:

CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg St Denis
PARIS CEDEX 75475
Tel: 01 40 05 48 48
Fax: 01 40 05 41 93

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable qui n'entretient pas la combustion.
 En cas d'incendie le port de masque est à recommander.

- Danger spécifique: Peut se décomposer et libérer des gaz toxiques en particulier du chlorure d'hydrogène gazeux en cas d'incendie.
- Moyens d'extinction : Extincteurs à poudre, mousse, eau, et sable peuvent être utilisés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ATTENTION !

Produit acide qui peut engendrer des réactions exothermiques (dégagement de chaleur violent) en présence de produits alcalins (exemple: soude caustique).

Peut engendrer la formation de gaz toxiques en présence de composés halogénés, en particulier de chlore gazeux en présence d'eau de Javel

Pour procéder aux opérations de récupération du produit il est recommandé de porter des lunettes, des vêtements de protection appropriés et des gants en caoutchouc résistants aux acides.

- ❑ Petits volumes moins de 1 L: Essuyer à l'aide d'une serpillière humide et rincer à l'eau
- ❑ Volumes moyens (± 5 L): Absorber à l'aide de terre absorbante, sable, sciure ou autre matériau inerte et le transférer dans un récipient adapté pour élimination appropriée
- ❑ Grands volumes: Contenir la dispersion du produit avec du sable ou tout autre matériau inerte ; ne pas rejeter directement dans les circuits d'eau usés ou de surface; procéder à une neutralisation appropriée (carbonate de sodium, chaux, ou bicarbonate de sodium). Ne pas éliminer le produit sans avoir consulté les autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Eviter tout contact direct avec le produit, en particulier avec les yeux et la peau.

7.2 STOCKAGE

Eviter les matériaux d'emballage métalliques attaqués par les acides (fer).
Stocker dans des locaux propres et frais, hors de portée des enfants

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- ❑ Limites d'exposition: Acide chlorhydrique (sous forme gazeuse):
STEL: 7.7 mg/m^3 (5 ppm) (Belgique, France)
- ❑ Protection individuelle:
 - Respiratoire: Pas nécessaire pour une utilisation normale du produit
 - Mains: Port de gants recommandé pour une utilisation prolongée; ne pas utiliser de gants en PVA ou polyéthylène.
 - Yeux: Porter des lunettes de protection
 - Corps: Porter si nécessaire des vêtements de protection appropriés pour éviter un contact prolongé de la peau avec le produit.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- ❑ Etat physique: Liquide fluide épaissi parfumé et coloré. Couleur bleue, parfum pin mentholé.
- ❑ Masse volumique: 1.04 g/ml
- ❑ pH: <1
- ❑ Viscosité: 200-300 mPa.s

- ☐ Solubilité: Soluble en toutes proportions dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- ☐ Stabilité: Stable dans des conditions de température et de pression de stockage normale. Maintenir à l'écart des sources de chaleur.
- ☐ Réactions dangereuses: Tenir à l'écart des matériaux alcalins (bases, amines, ammoniacque) pour éviter la formation de réactions exothermiques.
Ne pas mettre en contact avec des matériaux attaqués par des acides (métaux) pour éviter la formation de gaz hydrogène très inflammable pouvant générer des explosions.
Libération de chlore gazeux toxique en présence de dérivés chlorés (ex : eau de Javel).
Eviter le contact avec : acide sulfurique concentré, agents oxydants.
- ☐ Produits de décomposition: Chauffé ce produit peut dégager des gaz toxiques (chlorure d'hydrogène).
Génère de l'hydrogène gazeux explosif au contact des métaux sensibles aux attaques acides.
Peut réagir très violemment avec génération de chaleur au contact des bases fortes, des produits fortement alcalins, et produits oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- ☐ **Acide chlorhydrique (produit pur):**
- Toxicité: Inhalation: LC 50; rat: 3124 ppm /1heure
souris: 1108 ppm/1 heure
LCLo lapin: 4413 ppm/30 min
 - Ingestion LD50; lapin: 900 mg/kg
 - Autres effets: Inhalation: Vapeurs très irritantes et toxiques pour les voies respiratoires peuvent causer des ulcérations des voies respiratoires : Nez pharynx bronches et poumons
 - Ingestion: Peut causer des corrosions locales des tissus digestifs, avec effet systémique faible. Peut causer des vomissements et douleurs stomacales.
 - Contact cutané: Peut conduire à des corrosions locales aiguës (pas d'absorption transcutanée)
 - Yeux: Très corrosif peut provoquer des lésions irréversibles.
- Effet chronique: Peut conduire en cas d'exposition prolongée, en plus des effets aigus d'irritation et de corrosion, à la formation d'oedème pulmonaire, d'ulcération, d'inflammations et de dermatites, et à des sensations de brûlures et gênes oculaires et respiratoires (larmolement, toux)
Peut aggraver des maladies pulmonaires préexistantes.

Amine de suif éthoxylée:

Ce produit contient 1 à 5 % d'amine de suif éthoxylée à 2 mole d'OE classé R 50 ; très toxique pour les organismes aquatiques.

- Ecotoxicité:

- Poissons LC 50 96 h <1 mg/L
- Daphnies EC 50 18 h <1 mg/L

Ingrédient non totalement biodégradable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Par l'utilisateur: Les emballages vides s'éliminent avec les déchets ménagers.
Rincer avec de grandes quantités d'eau en cas de mise à l'égout.
- Quantités importantes:
(produit non marchand) Suivre les recommandations des autorités locales
Neutraliser si possible avant rejet (carbonate de sodium, chaux, ou bicarbonate de sodium)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Règlement transport terrestre: UN 1760 Liquide corrosif, n.s.a. (contient de l'acide chlorhydrique),
(ADR / RID) 8, III
- Règlement transport maritime: IMDG
UN 1760 Liquide corrosif n.s.a. (contient de l'acide chlorhydrique)
classe 8, groupe emballage III
- Règlement transport aérien: ICAO/IATA
UN 1760 Liquide corrosif, n.s.a. (contient de l'acide chlorhydrique)
classe 8, groupe emballage III
- Numéro ONU: 1760

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

 Produit classé Irritant

- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- S2: Conserver hors de la portée des enfants
- S24/25: Eviter le contact avec la peau et les yeux
- S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S 28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec beaucoup d'eau
- S 46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- S 50: Ne pas mélanger avec les déboucheurs et produits javellisants
- S 7: Conserver le récipient bien fermé

 Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage:

Harpic Gel 100 % détartrant, contient parmi d'autres ingrédients:

- Moins de 5 % d'agents de surfaces non-ioniques
- Moins de 5 % d'agents de surfaces cationiques.

- Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE). Transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999.

16. AUTRES INFORMATIONS

- HARPIC est une marque déposée.

Formule N° 28548. Emission N°2 du 20/05/03. Annule et remplace l'émission du 01/03/01 (Modification du règlement transport ADR/RID au 01/01/03 avec application au 30/06/03)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.